

BUREAU de BIENFAISANCE: Demande d'Assistance à la famille - Assistance aux Femmes en Couches et à la prime d'allaitement - Assistance aux vieillards - Infirmes et incurables - Demandes d'admission à l'hospice - Rati-
tification des dons.

Le Conseil Municipal après avoir examiné les dossiers concernant les affaires ci-dessus mentionnées, à l'unanimité, émet un avis favorable à ce qu'il soit donné suite aux délibérations prises à leur sujet par la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance dans sa séance du Lundi 10 Décembre 1951.